

AIN TOURISME

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

AIN TOURISME
34 Rue Général Delestraint
01000 Bourg en Bresse

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIN TOURISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.entrepreneurs.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans rapport du trésorier arrêté le 28 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication de l'association appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 6 novembre 2020

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes



Pierre Pégaz-Fiornet

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	129 335	116 184	13 151	45 802
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	11 586	1 830	9 756	
	Autres immobilisations corporelles	297 882	216 401	81 481	66 400
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	10 000		10 000	5 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	448 803	334 416	114 388	117 202
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	31 207		31 207	8 053
	Autres créances	108 612		108 612	212 058
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	546 713		546 713	528 356	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	32 265		32 265	41 246
	TOTAL (II)	718 797		718 797	789 713
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 167 600	334 416	833 185	906 915
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	6 326	14 417
	Total des fonds propres	6 326	14 417
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	323 088	308 671
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	61 916	50 880
Total des autres fonds associatifs	385 004	359 551	
Total des fonds associatifs	391 330	373 968	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	103 600	103 600	
Total des fonds dédiés	103 600	103 600	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		43 050	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 915	167 181	
Dettes fiscales et sociales	169 196	204 540	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 643	6 527	
Produits constatés d'avance	15 500	8 050	
Total des dettes	338 255	429 347	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	833 185	906 915	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 325,84	14 416,73	
(1) Dont à moins d'un an	338 255	429 347	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		43 050	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	2 205	2 979	
	Prestations de services	101 306	57 172	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	1 869 531	2 014 245	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	1 000	1 270	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 108	10 938	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	1 980 150	2 086 604	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	933 148	979 477	
	Impôts, taxes et versements assimilés	63 200	67 240	
	Rémunération du personnel	700 203	749 316	
	Charges sociales	263 467	305 104	
	Subventions accordées par l'association			
	Dotation aux amortissements et dépréciations	56 410	60 964	
	Dotation aux provisions			
	Autres charges	1 616	593	
Total des charges d'exploitation	2 018 043	2 162 695		
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(37 893)	(76 091)	
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers	2 000	2 765	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		2 000	2 765	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(35 893)	(73 326)	
Produits financiers	Produits exceptionnels	42 559	53 768	
	Charges exceptionnelles			
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		42 559	53 768
	Impôts sur les sociétés	340	525	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		103 600	138 100	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		103 600	103 600	
TOTAL DES PRODUITS		2 128 309	2 281 237	
TOTAL DES CHARGES		2 121 983	2 266 820	
EXCEDENT ou DEFICIT		6 326	14 417	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'association : **ASS AIN TOURISME**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2019**, dont le total est de **833 185 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de **6 326 euros**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **01/01/2019** au **31/12/2019**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2020 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2019** ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2018-06 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * logiciels et site internet : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 4 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de fin de carrière

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : TH-TF 00-02

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'association a reçu une subvention complémentaire de 113 K€ du Conseil Départemental.

Cette subvention a été utilisée de la manière suivante :

- Etudes : 60 K€ ;
- Investissements : 53 K€

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement poste à poste	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	135 431				6 096	129 335
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135 431				6 096	129 335
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 250		9 765		429	11 586
Instal., agencement, aménagement divers	103 041					103 041
Matériel de transport	33 370		24 000		1 728	55 642
Matériel de bureau, informatique et mobilier	129 993		14 831		5 624	139 200
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	268 654		48 596		7 781	309 468
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	5 000		5 000			10 000
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000		5 000			10 000
TOTAL	409 085		53 596		13 877	448 803

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	89 629	32 651	6 096	116 184
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 629	32 651	6 096	116 184
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 250	9	429	1 830
	Autres instal., agencement, aménagement divers	64 191	9 422		73 613
	Matériel de transport	20 679	5 933	1 728	24 884
	Matériel de bureau, mobilier	115 133	8 395	5 624	117 904
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	202 254	23 759	7 781	218 232	
TOTAL		291 883	56 410	13 877	334 416

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 207	31 207	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 169	5 169	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	60 829	60 829	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	42 614	42 614	
	Charges constatées d'avance	32 265	32 265	
TOTAL DES CREANCES		172 084	172 084	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	142 915	142 915		
	Personnel et comptes rattachés	68 926	68 926		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 690	75 690		
	Impôts sur les bénéfices	8 315	8 315		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 265	16 265		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	10 643	10 643		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	15 500	15 500			
TOTAL DES DETTES		338 255	338 255		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	14 417	6 326	14 417	6 326
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	308 671	14 417		323 088
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	50 880	53 596	42 559	61 916
Provisions réglementées				
TOTAL	373 968	74 338	56 976	391 330

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions départementales	103 600			103 600
Totalisation	103 600			103 600

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 594	41 088	(13 494)	-32,84
Dettes fiscales et sociales	108 692	141 257	(32 565)	-23,05
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	136 286	182 345	(46 059)	-25,26



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	23 596		23 596	
Autres créances	61 775	197 275	(135 499)	-68,69
TOTAL	85 371	197 275	(111 903)	-56,72



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	32 265	41 246	(8 981)	-21,77
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	32 265	41 246	(8 981)	-21,77



ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	119 100	111 650	7 450	6,67
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	119 100	111 650	7 450	6,67

Les produits d'exploitation constatés d'avance se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Produits constatés d'avance	15 500	8 050
Fonds dédiés	103 600	103 600
Total	119 100	111 650

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/12/2019	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Engagements d'indemnité de fin de carrière		404 302	
		404 302	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		404 302	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Autres informations

Engagements d'indemnité de fin de carrière

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Engagement en matière d'IFC : 404 302 €

Couverture de l'IFC par un contrat d'assurance : 129 279 €

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact limité sur son activité depuis le 1er janvier 2020, qui ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.